

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 05 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCAION : 1 ^{er} Juin 2026
--

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Gaëtane THIEFFRY

D/2026-058

Objet de la délibération : Budget communal : souscription d'une ligne de trésorerie interactive avec l'Agence France Locale

Madame la Maire expose que dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions prévues pour les opérations d'investissement, notamment la requalification du centre bourg et la restauration de la chapelle de Châteaueux, il serait nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie pour une nouvelle année.

Elle présente les propositions émises (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Agence France Locale) et précise les échanges intervenus avec la CCVL, service finances mutualisé.

Après étude des propositions, Madame la Maire propose de retenir la proposition de l'Agence France Locale. Elle précise que l'activation de la ligne sera réalisée en attente du déblocage du prêt de 300 000 € d'un taux de 3.70 % souscrit en début d'année, sur une durée de 15 ans, lequel n'a pas été encore débloqué et le sera en fonction de l'avancement des marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE de souscrire auprès de l'Agence France Locale, une ligne de trésorerie interactive, pour un montant de 100 000 €, selon les conditions énoncées ci-dessous :

Type	Ligne de trésorerie
Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} juillet 2026
Durée	364 jours maximum
Montant	EUR 100 000
Conditions financières	-
Taux d'intérêt	Ester + 0.79% mensuel exact/360
Commission de non-utilisation	0.10% mensuel exact/360
Commission d'engagement	0.10% de l'encours plafond
Préavis tirage/remboursement	(J-1) 16h00
Envoi avis tirage/remboursement	Portail bancaire AFL
Montant minimum tirage/remboursement	Néant



AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat proposé par l'Agence France Locale, selon les caractéristiques ci-dessus,

AUTORISE Madame la Maire à effectuer sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par le-dit contrat,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Gaëtane THIEFFRY Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
--------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : **12 JUIN 2026**

Publication ou notification du : **12 JUIN 2026**

Publication site internet le : **12 JUIN 2026**

Affichage liste des délibérations le : **12 JUIN 2026**